



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-INT-119

Déposé le : 13.02.18

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

800 déboutés de l'asile dans le canton, est-ce vrai ?

Texte déposé

Si l'on prend comme référence les années 2000, le canton de Vaud a toujours eu une politique d'asile exagérément généreuse, différente des autres cantons. C'est ce laxisme qui a provoqué l'affaire des « 523 », qui, au début, concernait 1067 personnes. 523 est le nombre de personnes restant sur le carreau après le premier examen des dossiers. Finalement, grâce à 2 UDC, Jean-Claude Mermoud pour le canton, et Christophe Blocher comme Conseiller fédéral, la quasi-totalité des personnes concernées ont été régularisées. Malgré cet épisode douloureux, le laxisme du canton a continué ce qui lui a valu des remarques désobligeantes de la part de Mme S. Sommaruga, Conseillère fédérale en charge de l'asile. Je rappelle que celle-ci, en réponse à une interpellation de notre ancien collègue Michael Buffat a affirmé que pour le canton, entre le 1^{er} octobre 2016 et le 30 septembre 2017, la subvention fédérale pour l'encadrement des requérants a été supprimée pour 121 cas pour un montant estimé à 1 million de francs.

J'ai souvent eu le sentiment que le Conseil d'Etat était faible face aux mouvements de défense des migrants qui se vantent d'avoir pu faire rester dans le canton plus de 100 personnes. J'ai également le sentiment que les défenseurs de l'asile préparent une nouvelle action dans le genre « affaire des 523 » et cela se confirme par la récolte de signatures en cours pour une pétition demandant que les autorités cantonales prennent des mesures pour que les quelques 800 personnes déboutées de l'asile dans le canton, qui pour différentes raisons sont toujours là, aient la permission de faire une formation ou de travailler.

Questions au Conseil d'Etat vaudois :

1. 800 personnes déboutées qui vivraient dans le canton, c'est beaucoup. L'exécutif peut-il apporter des précisions concernant ce chiffre ?
2. Au début des années 2000 M. Claude Ruey, alors en charge de l'asile, signait une circulaire autorisant les personnes déboutées, notamment bosniaques, à travailler. Cette circulaire, contraire au droit fédéral, a été abolie par M. Jean-Claude Mermoud. Le Conseil d'Etat peut-il s'engager, pour l'avenir, à respecter strictement le droit fédéral et renoncer à toute « vaudoiserie » ?
3. En réponse aux doléances de Mme Sommaruga concernant le délai trop long pour le renvoi des déboutés, le Conseil d'Etat a déclaré que le canton privilégiait les retours volontaires. Or toute personne qui dépose une demande d'asile doit, avant de recevoir une réponse, envisager la possibilité d'un refus et envisager une solution. Le Conseil d'Etat est-il prêt à avoir plus de célérité dans les renvois ?
4. Les mouvements de défense des migrants se vantent d'avoir empêché le renvoi de certains d'entre eux et permis la régularisation d'autres. Qu'en est-il exactement ?
5. Le site du collectif Droit de rester évoque la situation d'une personne d'Erythrée à l'aide d'urgence depuis 8 ans. Le canton de Vaud est-il prêt à entretenir sans limite dans la durée les personnes déboutées ?
6. Dans le respect du cadre légal cette aide d'urgence pourrait-elle être limitée dans le temps, par exemple 3 mois ?
7. Combien de personnes sont actuellement à l'aide d'urgence dans le canton et parmi elles combien depuis plus de 5 ans ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Deillon Fabien



Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Liste des député-e-s signataires – état au 1^{er} janvier 2018

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto	Epars Olivier
Aschwanden Sergej	Chevalley Christine	Evéquo Séverine
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard <i>Chevalley JB</i>	Favrod Pierre Alain
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Ferrari Yves
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc <i>JL Chollet</i>	Freymond Isabelle
Baux Céline	Christen Jérôme	Freymond Sylvain <i>S. Freymond</i>
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Cantone Fabienne
Betschart Anne Sophie	Clerc Aurélien	Fuchs Circé
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gaudard Guy
Blanc Mathieu	Creteigny Laurence	Gay Maurice
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Botteron Anne-Laure	Cuendet Schmidt Muriel	Germain Philippe
Bouverat Arnaud	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre	Glardon Jean-Claude
Buclin Hadrien	Desarzens Eliane	Glauser Nicolas <i>N. Glauser</i>
Buffat Marc-Olivier	Dessemontet Pierre	Glauser Krug Sabine
Butera Sonya	Devaud Grégory	Gross Florence
Byrne Garelli Josephine	Develey Daniel	Guignard Pierre <i>P. Guignard</i>
Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie
Cardinaux François	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Thierry <i>T. Dubois</i>	Jaccoud Jessica
Carvalho Carine	Ducommun Philippe	Jaques Vincent
Chapuisat Jean-François	Dupontet Aline	Jaquier Rémy
Cherbuin Amélie	Durussel José <i>J. Durussel</i>	Jobin Philippe <i>P. Jobin</i>

Liste des député-e-s signataires – état au 1^{er} janvier 2018

Joly Rebecca	Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre
Jungclaus Delarze Susanne	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique
Keller Vincent	Paccaud Yves	Schaller Graziella
Krieg Philippe	Pahud Yvan	Schelker Carole
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie
Liniger Philippe	Petermann Olivier	Schwab Claude
Lohri Didier	Podio Sylvie	Simonin Patrick
Luccarini Yvan	Pointet François	Sonnay Eric
Luisier Brodard Christelle	Porchet Léonore	Sordet Jean-Marc
Mahaim Raphaël	Probst Delphine	Stürner Felix
Marion Axel	Radice Jean-Louis	Suter Nicolas
Masson Stéphane	Rapaz Pierre-Yves	Tafelmacher Pauline
Matter Claude	Räss Etienne	Thuillard Jean-François
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Meienberger Daniel	Rey-Marion Alette	Trolliet Daniel
Meldem Martine	Rezzo Stéphane	Tschopp Jean
Melly Serge	Richard Claire	van Singer Christian
Meyer Keller Roxanne	Riesen Werner	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Rime Anne-Lise	Volet Pierre
Miéville Michel	Rochat Fernandez Nicolas	Vuillemin Philippe
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Mottier Pierre François	Rubattel Denis	Zünd Georges
Neumann Sarah	Ruch Daniel	Zwahlen Pierre